

COMMUNAUTE DE COMMUNES
« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr
www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11/07/2017

Le 11 juillet 2017 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes d'Avant-lès-Ramerupt.

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. THIENOT (suppléant de M. PINET) ;

AVANT LES RAMERUPT : M. MAILIER

BOUY-LUXEMBOURG : Mme ROBERT (suppléante de M. DEBOUY)

BREYONNES : M. THILLEROT ; MME FINELLO

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. NIVOIX ; Mme BATTELIER ; Mme RAMBUT ; M. MARY

DOSCHES : Mme PERROT

GERAUDOT : M. BERNARD

LONGSOLS : M. WAGNON

LUYERES : M. CARRE

MESNIL-SELLIERES : M. SECLIER

ONJON : M. CANOT

PINEY : M. DENORMANDIE ; M. RAPINAT ; M. ERRANDONEA ; M. JANNY ; Mme SALOU

POUGY :

ROUILLY-SACEY : M. DYON

VAL D'AUZON :

Etaient absents :

Etaient excusés : M. PREVOST (pouvoir Mme FINELLO) ; Mme WIECZORECK ; M. PONCELET ; M. JAILLIARD ;

Monsieur M. Philippe JANNY est élu secrétaire de séance.

SITUATION DE TRESORERIE AU 11/07/2017 :345 128,17€

RAPPORT N°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 10/05/2017

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT N°2	Décisions modificatives
--------------------	--------------------------------

Le Président propose les décisions modificatives suivantes :

L'article 673 : annulation de titres sur exercices antérieurs présente un solde négatif de 110.00€.

CHAP : 67	ART 673	Annulation titre sur exercice antérieur	+500€
CHAP :011	ART 60631	Fournitures d'entretien	- 500€

L'article 6718 : Autres charges exceptionnelles : le Trésorier ne souhaite plus que nous fassions des annulations de titres mais plutôt des mandats pour diminuer un titre émis par un rôle. Il faut donc abonder l'article 6718

CHAP :67 ART 6718 Autres charges exceptionnelles + 1 000€
 CHAP : 011 ART 60612 Energie- électricité - 1 000€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT N°3	Etat des restes à recouvrer : Admission en non-valeur
--------------------	--

Le trésorier nous propose de procéder à nouveau à la demande d'admission en non-valeur des restes à recouvrer de 2012 à 2015 pour les dettes suivantes :

ANNEE DE LA DETTE	NOM DU DEBITEUR	RESIDENCE	MONTANT RESTANT DU
2012	MONIOT SOPHIE	PINEY (a déménagé)	413,75 €
2013	HOMO ALAIN	Piney	45,00 €
2014	SAINT DIZIER VIRGINIE	Piney	33,44 €
2015	BATSCHLET/DROIN JOSIANE	Charmont	63,02 €
	BREIDENSTEIN SOPHIE ET DAVID	Piney	11,90 €
	DEFRASNE BEATRICE	Chatel guyon	9,42 €
	FALCOZ SANDRA	Sainte Savine	21,00 €
	GUBLIN STEPHANIE	Piney	17,55 €
	LEONGUE/LORY MORDON ISABELLE	Longsols	6,90 €
	LEONGUE/LORY MORDON ISABELLE		4,70 €
	MIGNOT ANNE SOPHIE	Piney	64,30 €
			690,98 €

Soit des admissions en non-valeur de 170 euros environ par an. Le travail des agents de la trésorerie peut être salué.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT N°4	Pôle scolaire RPI Onjon-Longsols : Etat d'avancement
--------------------	---

Le conseil d'école a pris acte de la position des élus et regrette que ce projet ne soit pas plus abouti. Une rencontre a eu lieu dernièrement avec la directrice du site de Longsols et la responsable de l'accueil périscolaire afin de

- positionner et dimensionner les pièces nécessaires
- évaluer les surfaces globales du projet en incluant tous les besoins
- connaître l'enveloppe foncière utile et les cheminements prévus par le public concerné (enseignants, parents, périscolaire, livraisons des repas, entretien du bâtiment, ...) pour un bon fonctionnement du projet.

Ce travail indispensable a été transmis au CDHU. Ce dernier reprendra les observations afin de nous présenter un nouveau projet. Dès réception, une réunion sera organisée durant l'été pour recueillir les remarques et commentaires.

Il faudra envisager à court terme le déplacement des bâtiments modulaires de la maternelle de Piney pour accueillir les élèves durant les travaux.

Lors de la réunion de bureau, Madame Finello faisait part de son incompréhension quant à la non-décision du lieu définitif d'implantation du futur pôle. Monsieur Debouy soulignait le fait que les parents de son village n'emmèneront pas leurs enfants à Longsols s'il n'y a pas de liaison vers Onjon ou de garderie sur place.

Le Président propose de continuer à travailler sur le sujet et d'en reparler lors du prochain conseil.

RAPPORT N°5	Pôle scolaire des 4 villages : classe supplémentaire
--------------------	---

Une étude de faisabilité a été produite par le CDHU. Le coût global de cette extension a été évalué à 196 500.00€ HT soit 235 800.00€ TTC. Aussi, il est proposé de solliciter l'Etat, la Région et le Département pour parfaire le plan de financement.

Le reste à charge serait d'environ 133 000.00€. Il est proposé de faire une recherche complémentaire de subventions.

De même, il est demandé de calculer l'annuité totale de l'emprunt et de se situer financièrement par rapport à tous les projets.

Il est rappelé que le nombre d'enfants présents sur ces 4 villages est au minimum stable et très probablement en croissance sur les prochaines années. Cela confirmera la pérennité de cet investissement.

Les travaux pourraient commencer en 2019 pour une rentrée en 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT n°6	Crèche de Charmont sous Barbuise : contrôle technique et SPS
--------------------	---

Le permis de construire a été déposé cette semaine après avoir été présenté aux services de la DDT au préalable. Cette démarche doit éviter quelques allers retours entre le pétitionnaire et la DDT.

Les commissions « accessibilité » et « incendie » se réunissent en août. L'Architecte des Bâtiments de France a, lui aussi, été consulté en amont. En conséquence, le délai légal de 5 mois d'instruction devrait logiquement être raccourci pour escompter un accord pour début septembre.

Concomitamment, il vous est proposé de retenir les différents bureaux d'études en charge de la sécurité et du contrôle technique.

CRECHE CHARMONT SOUS BARBUISE				
MISSIONS SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE				
TABLEAU RECAPITULATIF EN HT				
SOCIETE	SPS	CONTRÔLE TECHNIQUE missions:L+LE+SEI+HAND	options	COMMENTAIRES
DEKRA	2 760,00 €	3 740,00 €		
APAVE	2 840,00 €	3 360,00 €		
SOCOTEC	3 400,00 €	4 640,00 €		
VERITAS	3 320,00 €	5 400,00 €		

Mission SPS :

Après avoir reçu les offres de 4 bureaux d'études, la société DEKRA présente la meilleure proposition pour 2 760 €

Mission Contrôle Technique

Après avoir reçu les offres de 4 bureaux d'études, la société APAVE présente la meilleure proposition pour 3 360 €

Le Président propose de retenir ces deux bureaux d'études : DEKRA pour la mission SPS et APAVE pour le contrôle technique.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT n°7	Zone d'activité économique des plants : Etat d'avancement
--------------------	--

Rappel : la CDC avait demandé par délibération à la commune de Piney de venir présenter les nouvelles données relatives à la compétence « développement économique » pour la modification de leur document d'urbanisme. Le conseil municipal de Piney n'a pas jugé utile de recueillir nos doléances et a arrêté le projet lors d'une récente réunion de conseil.

Nous pouvons constater que la commune

- a maintenu la zone des plants dans sa totalité en zone « économique ».
- a créé une future zone de 3 ha le long du chemin des Charqueux qui nécessitera une nouvelle procédure de modification pour devenir opérationnelle
- a modifié le règlement pour autoriser des exhaussements et affouillements (c'est à dire la possibilité de relever ou de décaisser des terrains afin de pouvoir y installer des entreprises).

Depuis quelques semaines, un projet de création d'entreprise est en cours d'élaboration. Le besoin en foncier pourrait concerner l'ensemble de la zone, soit 2,5 ha. Le coût global de ce projet a été évalué à 1 million d'euros (terrain compris). Les porteurs souhaitent que cet investissement soit soutenu par la communauté de communes dans le cadre d'un atelier relais.

L'entreprise PORTEC Industry est partenaire et souhaite accompagner les deux jeunes entrepreneurs. Ces derniers démarreront leurs activités au sein de l'entreprise dès le 1^{er} janvier 2018.

Pour information : sur la base d'un coût global d'1 million d'euros pour la première phase avec un soutien extérieur de 20 %, le reste à charge de 800 000 euros financés par l'emprunt (2,5 % sur 25 ans) représente un **loyer mensuel de 3620 €** pour un bâtiment de 1 000 m². A savoir, que ce montant ne correspond qu'au remboursement d'emprunt, il faut y rajouter un coût de location.

Le projet global comprend 3 phases avec, à chaque fois la construction d'un bâtiment industriel de dimension quasi identique au premier (1 000 m²), ce qui bloquerait toute la surface de la ZAE.

Le conseil prend acte de la position de la mairie de Piney. Concernant le nouveau projet, le conseil propose de se rapprocher d'Aube développement afin de connaître leur avis.

RAPPORT n°8	Sécurisation des Ecoles : demande de DETR
--------------------	--

Lors des derniers conseils d'école, le sujet de la sécurisation des sites a été abordé. Aussi, le Président propose de faire réaliser des devis de clôture avec gâche électrique et visio ou audiophone.

Les sites de Brevonnes, Charmont sous Barbuise, Rouilly Sacey et Piney primaire sont particulièrement concernés.

Dès réception de ceux-ci, il propose de déposer une demande de subvention auprès des institutions habituelles.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

RAPPORT n°9	Maison de Santé pluridisciplinaire : Etat d'avancement/ demande de DETR et autres soutiens financiers.
--------------------	---

Etat d'avancement :

Une visite a été organisée en juin dernier à Fayl-Billot. Cette rencontre a eu de nombreux avantages tant pour les élus que pour les praticiens.

Une extension du bâtiment actuel est programmée pour accueillir de nouveaux services, gage de l'intérêt d'un tel projet structurant sur notre territoire.

Une note de travail a été rédigée par Monsieur Patrick DYON afin de permettre aux professionnels de santé de se positionner sur le montant du futur loyer. Ce document (joint en annexe) comprend les deux estimations, à savoir :

1 - acquisition de foncier et du bâtiment présent rue du Tureau et extension

2 - construction neuve sur la zone d'activités économiques des plants

Il en ressort que le coût (montant de la mensualité d'emprunt) au m² (8,5 à 9 €) est quasi identique dans les 2 cas de figure. En conséquence, il est proposé de retenir l'option 1 (acquisition de foncier et du bâtiment présent, rue du Tureau et extension). Les professionnels de santé sont favorables à cette proposition.

Le Président félicite Monsieur Dyon pour le travail effectué.

Demande de DETR et autres soutiens financiers.

Le projet se décompose en 3 phases complètement distinctes, à savoir :

1ère phase : acquisition foncière

2ème phase : acquisition immobilière

3ème phase : construction d'un bâtiment jouxtant l'acquisition de la phase II

Il est proposé d'engager dès maintenant les projets d'acquisition relatifs aux phases I et II

phase I : La commune de Piney souhaite conserver une surface de 464 m² en vue de l'agrandissement de la ruelle. La commune prendra à sa charge la division parcellaire. Le coût résiduel de cet achat est estimé à **110 000 €** (frais de notaire compris).

phase II : L'ensemble immobilier, sis au 1B rue du Tureau, est estimé par les Services des Domaines à 630 000 €. Après discussions avec le propriétaire actuel, il est proposé d'acquérir ce bien (équipements extérieurs et intérieurs compris) pour la somme résultante de l'expertise réalisée par les Services des Domaines, soit **630 000 €**.

Il est proposé de solliciter toutes les institutions susceptibles de participer au financement de ce projet indispensable pour le maintien des services de soins de proximité en milieu rural. Les demandes de subventions porteront sur les trois phases.

Le Président rappelle que le bureau était favorable en majorité (une abstention et une voix contre pour la phase 2), à la validation des deux phases et propose l'acquisition de l'ensemble immobilier et de déposer les demandes de subvention pour ces deux premières phases. A l'issue de la réunion de bureau, une visite des locaux a été organisée.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	1	2

RAPPORT N°10	ACM BREVONNES : Demande de DETR agrandissement restaurant
---------------------	--

La cantine du centre périscolaire « Les Moussaillons » qui accueille les enfants de la maternelle et de l'élémentaire de Brévonnes nécessite un agrandissement et une remise aux normes (sécurité et accessibilité PMR).

En effet, ce bâtiment datant des années 90, est aujourd'hui sous dimensionné et présente des anomalies non compatibles avec la présence d'enfants en son sein.

Les devis portent le coût de la réhabilitation à 26 773.35 € HT, soit 32 128.03 € TTC.

C'est dans cet objectif que le Président propose de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la catégorie : Scolaire et Périscolaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		